

L'enseignement antialcoolique

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **44 (1915)**

Heft 16

PDF erstellt am: **20.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Bulletin pédagogique

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

ET DE LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DU CORPS ENSEIGNANT

Abonnement pour la Suisse : 3 fr. ; par la poste : 20 ct. en plus. — Pour l'étranger : 4 fr. — Prix du numéro : 20 ct. Prix des annonces : 15 ct. la ligne de 5 centi mètres. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. le D^r Julien Favre, professeur à l'Ecole normale, Hauterive-Posieux.

Pour les annonces, écrire à M. L. Brasey, secrétaire scolaire, Ecole du Bourg, Varis, Fribourg, et, pour les abonnements ou changements d'adresse à l'Imprimerie Saint-Paul, Avenue de Pérolles, Fribourg.

Le *Bulletin pédagogique* paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où il ne paraît qu'une fois.

SOMMAIRE. — *L'enseignement antialcoolique.* — *Nos instituts pendant la dernière année scolaire (suite).* — *31^{me} rapport annuel du Musée pédagogique (suite et fin).* — *La composition.* — *Des vers.* — *Echos de la presse.* — *Bibliographies.* — *Chronique scolaire.* — *Avis aux membres du corps enseignant.*

L'enseignement antialcoolique ¹

Les réponses à l'enquête organisée par la Direction montrent généralement une compréhension exacte des besoins du pays et de la nécessité d'une lutte antialcoolique organisée avec méthode.

Mieux placés que personne pour juger du mal, les inspecteurs étaient à même de révéler le remède. Que ce remède comprenne

¹ Rapport sur les enquêtes de MM. les Inspecteurs. Communiqué par la Direction de l'Instruction publique.

une double activité, tous en conviennent plus ou moins explicitement ; il faut instruire et il faut former des habitudes. L'enseignement seul est stérile ; les habitudes, sans l'enseignement préalable, sont impossibles à acquérir et à enraciner. Tous savent assez la faillite de l'instruction pure pour reconnaître le rôle capital de l'éducation dans le domaine antialcoolique.

Il est évident que dans la pratique et dans les vœux exprimés, il y a une grande variété et parfois des divergences ; cela tient aux milieux différents, aux habitudes variables, à la lutte antialcoolique plus ou moins avancée jusqu'ici et aussi à l'observation plus ou moins grande des besoins du pays, sans parler du degré plus ou moins grand d'alcoolisation des populations.

Cette connaissance plus ou moins approfondie du sujet, elle apparaît clairement et tandis que l'un ou l'autre ont des idées très justes sur le fléau, sur ses causes, d'autres jugent plus superficiellement et se contentent d'avouer leur ignorance.

Je vais d'abord résumer rapidement les conclusions, les rapports, les faisant suivre d'une rapide appréciation, réservant pour la fin de dégager l'orientation pratique sous forme de programme.

Les rapports.

VEVEYSE :

En 1910 l'inspecteur avait donné l'ordre :

1° De lire les chapitres sur l'alcool du II^{me} et III^{me} degré.
2° De donner chaque samedi après midi 1/2 h. de leçon antialcoolique spéciale.

3° De tenir un cahier notant les compositions, dictées, exercices, etc., sur cette question.

4° De faire des calculs oraux et écrits sur l'alcool et son usage.

5° De donner l'enseignement occasionnel, spécialement dans les cours de perfectionnement.

6° De donner le bon exemple.

L'application du programme s'est depuis un peu relâchée ; une conférence de M. Oberson, préfet, va relancer le mouvement. A louer les écoles de La Rougève, Besencens, Grattavache, Attalens. Deux sections d'abstinence furent fondées à Attalens et à Châtel-St-Denis.

Nota : C'est le meilleur effort tenté jusqu'ici, s'il touche de bien près à l'idéal de lutte antialcoolique, pourvu qu'il soit appliqué et persévérant. Il faut féliciter M. Barbey et

souhaiter que tous les instituteurs le secondent. Il a fait une expérience, à d'autres d'en profiter. Un seul désir : c'est que le corps enseignant appuie les sections afin qu'elles recueillent les résultats et l'intensifient dans la mesure du possible.

M. CRAUSAZ (GLANE) :

1^o Une école (Massonnens) a seule un enseignement spécial, encore est-il récent.

2^o Enseignement occasionnel, à propos de l'hygiène.

Vœu : Il faut préparer les maîtres par un enseignement donné à l'école normale et par des habitudes de sobriété.

FRIBOURG (VILLE) :

1^o Pas d'enseignement spécial sauf au degré supérieur où l'on étudie scientifiquement les dangers des boissons alcooliques pour l'individu, la famille, la société ; le manuel de Jean Denis est en usage ; il déplore le manque de la partie religieuse et morale.

Vœux : Un enseignement spécial et direct est nécessaire. Enseignement occasionnel très utile ; il faut unir les deux ; sans cela, on travaillera en vain.

Nota : Rapport bref mais substantiel ; connaît le mal et son remède. Envisage l'alcoolisme sous son triple aspect : individuel, familial, social. Note la nécessité du facteur moral et religieux pour obtenir un résultat sérieux et durable.

M. RISSE :

1^o Pas d'enseignement spécial.

2^o Lecture de chapitres antialcooliques faite et comprise.

Nota : M. Risse avoue connaître peu la question et s'en être peu occupé. Le dévouement de M. Risse est une grande garantie qu'il s'en occupera.

M. MERZ :

1^o Pas d'enseignement spécial.

2^o Quelques instituteurs s'occupent des sections d'enfants.

Vœu : Le seul moyen est de demander à l'école normale un enseignement sérieux de cette matière.

Nota : Rapport bref, très favorable à une lutte anti-

alcoolique surtout préventive par l'enseignement ; il a noté l'existence de sections d'enfants sans en relever l'importance.

ESTAVAYER :

1^o Pas d'enseignement spécial.

2^o Parle des sections d'Estavayer et de Domdidier où il loue les œuvres d'épargne et de mutualité qui luttent indirectement, mais efficacement contre l'alcool, de celles de Cugy et de Fétigny où sont organisés des cours d'adultes.

Vœux :

1^o L'inspecteur serait heureux d'une nouvelle impulsion donnée à cette lutte et promet son concours.

2^o Il insiste très intelligemment sur les œuvres post-scolaires, cours d'adultes, mutualité, épargne.

3^o Il veut des cours spéciaux dans les cours de perfectionnement.

4^o Il faut préparer l'instituteur trop enclin à céder aux préjugés et aux habitudes des milieux d'où il sort.

5^o L'école normale doit former des caractères capables de réformer les mœurs des milieux, où l'instituteur exerce ses fonctions.

6^o Il faut un manuel à part le livre de lecture.

Nota : Excellent rapport, qui fait preuve d'un dévouement éclairé. Très exact dans ses remarques sur la formation de l'instituteur, sur l'influence des œuvres post-scolaires. Une légère lacune peut-être en ce qui concerne les œuvres scolaires même de modération ou d'abstinence ; lutte indirecte très bonne, sans oublier la lutte directe qui est plus rapide.

M. PERRIARD :

Il a consulté ses régents et envoie deux de leurs rapports, excellents d'ailleurs, qui font honneur à ces deux Messieurs.

1^o Nécessité de la religion.

2^o Demi-heure d'enseignement spécial chaque semaine.

3^o Lecture des trésors de la sainte abstinence, distribués aux grands, et de l'opuscule de M. Descloux.

4^o Compositions sur des sujets antialcooliques.

5^o Utilisation très habile des journaux.

6^o Emploi de tableaux.

7^o L'un des deux note la présence de quatre abstinents dans son école.

Nota : Il faut louer ces deux instituteurs de leur campagne intelligente contre le fléau alcoolique. Leurs armes sont bonnes. Insister un peu plus peut-être sur l'abstinence elle-même comme facteur de formation du caractère.

(A suivre.)

Nos instituts pendant la dernière année scolaire

(Suite.)

Le Technicum. — La clôture de l'année scolaire du Technicum a eu lieu en présence de M. Python, directeur de l'Instruction publique ; de M. le Dr Colliard, vicaire général du diocèse ; de M. le député Reynold ; de MM. Broillet et Schaller, architectes ; de M. Maurer, ingénieur ; de M. Muller-Chiffelle, président de l'Union cantonale fribourgeoise des Arts et Métiers ; du Corps professoral et de quelques parents d'élèves. M. Léon Genoud, directeur de l'Ecole, a donné lecture du rapport annuel. Il a rappelé que le Technicum a eu à souffrir plus que d'autres écoles des difficultés causées par la mobilisation, qui lui enleva, au commencement de l'année, cinq de ses professeurs et un grand nombre d'élèves. Les locaux eux-mêmes furent occupés par la troupe jusqu'au 8 décembre.

La guerre a été aussi l'une des principales causes de la diminution de l'effectif des élèves, qui a été de 140 en hiver et de 120 en été. Le 35 % des étudiants étaient Fribourgeois ; le 43 % venaient d'autres cantons suisses, et le 22 % de l'étranger.

Après avoir rendu compte de la marche de l'enseignement dans les différentes sections, M. Genoud dit un mot du Cercle d'études établi l'hiver dernier ; puis il décrit les laboratoires de mécanique et de soudure autogène qui se rendent de plus en plus utiles au pays. Il rompt également une lance en faveur de la création, reconnue nécessaire, d'un internat, « moins pour diminuer les frais de pension des élèves, dit-il, que pour assurer au Technicum un fort contingent d'élèves placés sous une surveillance constante et efficace ».

Le rapport déplore ensuite la diminution des subventions fédérales et adresse un chaleureux appel en faveur de l'apprentissage des métiers. Certes, c'est là une mobilisation utile au point de vue national.